



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_24
id. 1672

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur ASTRUC, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

À l'occasion de cette session budgétaire, Monsieur le Président souhaite faire le point d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 pour les bâtiments départementaux (hors collèges publics et installations sportives).

Les propositions pour ce budget portent sur des ajustements financiers sur les travaux annuels établis sur la base des opérations réalisées, en cours ou prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations).

Il sera fait un point sur des travaux pluriannuels ainsi que sur des études qui seront réajustés en fonction de l'état d'avancement des projets, ainsi que le solde des opérations.

Enfin, Monsieur le Président proposera le vote d'autorisations de programme pour des nouveaux projets.

Ces travaux sont présentés selon le sommaire suivant :

I - Les programmes de travaux annuels

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

II – Les travaux structurants d'investissement dans les bâtiments départementaux

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

B) Avancement des nouveaux travaux structurants - 2023

III – Les frais d'études

I- PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS

Comme il a été indiqué lors de la session consacrée au vote du budget primitif de 2023, les travaux annuels sont essentiellement des travaux liés à la sécurité, à la préservation du patrimoine immobilier et à divers aménagements demandés par les usagers des sites.

Les crédits d'investissements annuels comprennent :

- les travaux dans les cours et les extérieurs des sites (clôtures, portails, réfection de cours, aménagements divers),
- les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagements dans les bâtiments,
- les provisions pour les travaux imprévus.

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance : les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

À ce jour, sur les 90 opérations recensées et listées dans les annexes n° 1 à 5 :

- 73 sont terminées,
- 17 sont en cours.

Détail par bâtiment :

1- Bâtiments départementaux à caractère social (annexe n° 1) *(maisons des solidarités (MDS) et pôle des solidarités humaines (PSH))*

Sur les 27 opérations votées :

- 24 sont terminées,
- 3 sont en cours.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel (annexe n° 2) *(archives départementales, abbaye de Belleperche, espace des Augustins, médiathèque départementale)*

Sur les 8 opérations votées :

- 7 sont terminées,
- 1 est en cours.

3- Bâtiments des subdivisions départementales et les antennes (annexe n° 3)

Sur les 20 opérations votées :

- 16 sont terminées,
- 4 sont en cours.

Pour ces bâtiments (travaux « extérieurs »), il est proposé de prévoir un crédit supplémentaire de 4 000 € pour réaliser les travaux de mise en place d'une vidéo-surveillance sur le site de la « Clare » à Albias.

4- Autres bâtiments administratifs départementaux (annexe n° 4)

(Hôtel du Département, centre d'information et d'orientation, centre universitaire et maison de la Région à Montauban)

Sur les 16 opérations votées :

- 14 sont terminées,
- 2 sont en cours.

5- Travaux dans les gendarmeries (annexe n° 5)

Sur les 19 opérations votées :

- 12 sont terminées,
- 7 sont en cours.

Il est donc proposé pour l'ensemble des travaux annuels 2022-2023 dans les autres bâtiments départementaux :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 4 000 € dans les subdivisions (travaux « extérieurs »),

- de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 217 508,04 € pour terminer l'ensemble des travaux.

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

Lors du budget primitif de 2023, 93 opérations ont été votées pour le programme 2023 des autres bâtiments.

Il est proposé, lors de cette session, d'apporter des modifications sur ce programme (création ou suppression d'opérations), et de transférer des crédits de paiement de 2024 en 2023 en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Pour ce budget, le programme 2023 sera donc modifié pour aboutir à 98 opérations, listées dans les annexes n° 6 à 10.

Détail par bâtiment :

1- Bâtiments départementaux à caractère social (annexe n° 6) *(maisons des solidarités (MDS) et pôle des solidarités humaines (PSH))*

Sur les 15 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 8 sont en cours
- 7 restent à lancer

a) Maisons des solidarités

Travaux « extérieurs »

1 opération a été votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste des opérations imprévues qu'il reste à lancer où un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 5 000 € est à prévoir.

Travaux « bâtiments »

Sur les 9 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 6 sont en cours,
- 3 restent à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 35 000 € est à prévoir pour la réalisation des opérations suivantes :

- Valence d'Agen : réfection de la porte fenêtre (4 000 €) et pose d'un auvent (3 000 €)
- Montech : réfection des volets bois (20 000 €)
- Enveloppe pour répondre aux opérations imprévues (8 000 €)

b) Pôle des solidarités humaines

Travaux « extérieurs »

1 opération a été votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste des opérations imprévues qu'il reste à lancer où un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 5 000 € est à prévoir.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont en cours,
- 2 restent à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 145 000 € est à prévoir pour la réalisation des opérations de réfection des volets bois (50 000 €), des bureaux (90 000 €) et des opérations imprévues (5 000 €).

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel (annexe n° 7)

(archives départementales, abbaye de Belleperche, espace des Augustins, médiathèque départementale)

Sur les 25 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 3 sont terminées,
- 11 sont en cours,
- 11 restent à lancer.

Le programme pour les bâtiments culturels doit être modifié pour aboutir à 26 opérations lors de cette session.

a) Archives départementales

Travaux « extérieurs »

1 opération a été votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste des opérations imprévues qu'il reste à lancer où un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 5 000 € est à prévoir pour ce poste.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée
- 2 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 45 000 € est à prévoir pour la réalisation de l'opération de réfection des volets bois (40 000 €) et des opérations imprévues (5 000 €).

b) Médiathèque départementale

Travaux « extérieurs »

Sur les 3 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 60 000 € est à prévoir pour la réalisation des opérations de clôture (40 000 €) et du portail (20 000 €).

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont en cours,
- 2 restent à lancer.

Il convient dans le cadre de l'opération de mise en conformité diverses, inscrite au budget primitif 2023, de prendre en charge la mise aux normes de l'ascenseur de la médiathèque départementale (30 000 €).

Il est proposé une augmentation de l'autorisation de programme 2023 de 30 000 € avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

c) Abbaye de Belleperche

Travaux « extérieurs »

Sur les 3 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est en cours,
- 2 restent à lancer.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 est en cours,
- 2 restent à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 100 000 € est à prévoir pour la réfection de la toiture de la « maison Dutouron ».

d) Espaces des Augustins

Travaux « extérieurs »

Sur les 2 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est en cours,
- 1 reste à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 10 000 € est à prévoir pour la réfection du réseau pluvial extérieur.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

3- Bâtiments des subdivisions départementales et les antennes (annexe n° 8)

Sur les 30 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 14 sont terminées,
- 4 sont en cours,
- 10 restent à lancer,
- 2 sont à supprimer.

Le programme pour les bâtiments des subdivisions et des antennes doit être modifié pour aboutir à 29 opérations lors de cette session.

Détail par bâtiment :

a) Subdivisions départementales et les antennes « propriétés » du Département

Travaux « extérieurs »

Sur les 6 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 3 sont terminées,
- 1 est en cours,
- 1 reste à lancer,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié pour aboutir à 5 opérations lors de cette session.

Une opération est à supprimer. Elle concerne la réfection du chemin d'accès au centre technique départemental (CTD) à Montauban car les travaux ont été réalisés en régie (50 000 €).

De plus, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 45 000 € est à prévoir pour la mise aux normes de l'aire de lavage au 25 rue du Docteur Labat à Montauban (45 000 €).

Il est proposé de diminuer l'autorisation de programme 2023 de 50 000 € et de ratifier en 2023 un crédit de paiement de 45 000 €.

Travaux « bâtiments »

Sur les 18 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 8 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 6 restent à lancer,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié étant précisé que le nombre d'opérations programmées restera identique.

Une opération est à supprimer. Elle concerne la réfection de la salle de réunion à la subdivision de Valence d'Agen (10 000 €) car les travaux ont été réalisés en régie.

De plus, une nouvelle opération est à créer pour la rénovation de sanitaires au centre technique départemental (CTD) à Montauban (70 000 €).

Enfin, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 70 000 € est à prévoir pour réaliser les opérations suivantes :

- subdivision de Castelsarrasin : réfection de menuiseries (25 000 €)
- centre technique départemental - subdivision de Montauban et laboratoire routier-
réfection de sanitaires (30 000 €)
- antenne de Saint-Antonin-Noble-Val : études et maîtrise d'œuvre pour la construction
du bac à sel (15 000 €)

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 60 000 € et de ratifier en 2023 un crédit de paiement de 130 000 €.

b) Subdivisions départementales et les antennes « mis à disposition » du Département

Travaux « extérieurs »

Sur les 2 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 reste à lancer.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont terminées,
- 2 restent à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 5 000 € est à prévoir pour répondre aux opérations imprévues.

4- Autres bâtiments administratifs départementaux (annexe n° 9)

(Hôtel du Département, centre d'information et d'orientation, centre universitaire et maison de la Région à Montauban)

Sur les 19 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 3 sont terminées,
- 9 sont en cours,
- 7 restent à lancer.

Le programme pour les autres bâtiments administratifs doit être modifié pour aboutir à 22 opérations lors de cette session.

Détail par bâtiment :

a) Hôtel du Département

Travaux « extérieurs »

Les 2 opérations votées au budget primitif 2023 sont en cours.

Ce programme doit être modifié pour aboutir à 3 opérations lors de cette session.

Une nouvelle opération est à créer pour la mise en place d'un abri vélos (15 000 €).

De plus, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 40 000 € est à prévoir pour réaliser les clôtures du parking du Tesco.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 15 000 € et de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 55 000 €.

Travaux « bâtiments »

Sur les 9 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 4 restent à lancer.

Un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 40 000 € est à prévoir pour les travaux de réfection de l'éclairage des circulations.

Travaux divers de câblage informatique

1 opération votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste de travaux de câblage dans tous les bâtiments est en cours.

b) Centre d'information et d'orientation à Montauban

Travaux « extérieurs »

1 opération votée au budget primitif 2023 reste à lancer.

Travaux « bâtiments »

1 opération votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste des opérations imprévues sur ce bâtiment reste à lancer.

c) Centre universitaire à Montauban

Travaux « extérieurs »

1 opération votée au budget primitif 2023 qui concerne le poste des opérations imprévues sur ce bâtiment reste à lancer.

Travaux « bâtiments »

Les 2 opérations votées au budget primitif 2023 sont en cours.

Ce programme doit être modifié pour passer à 3 opérations lors de cette session.

Une nouvelle opération est à créer pour la mise aux normes de deux ascenseurs au centre universitaire - pavillon des savoirs/médiathèque - (21 000 €).

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 21 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

d) Site de la maison de la Région à Montauban

Travaux « bâtiments »

Sur les 2 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 est en cours.

Ce programme doit être modifié pour aboutir à 3 opérations lors de cette session.

Une nouvelle opération est à créer pour la réfection de l'ascenseur de ce site (82 000 €).

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 82 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

5 – Travaux dans les gendarmeries (annexe n° 10)

Sur les 4 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 2 sont terminées,
- 2 restent à lancer

Le programme pour les gendarmeries doit être modifié pour aboutir à 7 opérations lors de cette session.

Détail par bâtiment :

Travaux « extérieurs »

Sur les 2 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 reste à lancer.

Ce programme doit être modifié pour budget primitif à 3 opérations lors de cette session.

Une nouvelle opération est à créer sur la gendarmerie de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour les travaux de réfection de la clôture (80 000 €).

De plus, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 15 000 € est à prévoir pour la prise en charge des opérations imprévues.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 80 000 € avec la ratification d'un crédit de paiement en 2023 de 95 000 €.

Travaux « bâtiments »

Sur les 2 opérations votées au budget primitif 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 reste à lancer.

Ce programme doit être modifié pour passer à 4 opérations lors de cette session.

Deux nouvelles opérations sont à créer sur la gendarmerie de Lavit-de-Lomagne qui concernent les réfections de la VMC du bâtiment logement (25 000 €) et d'un logement de fonction (55 000 €).

De plus, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 40 000 € est à prévoir pour la prise en charge des opérations imprévues.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 80 000 € avec l'inscription d'un crédit de paiement en 2023 de 120 000 €.

6 – Autres travaux d'investissements

Achat de matériel divers

Il est rappelé que cette rubrique concerne l'acquisition d'équipements pour effectuer des travaux en régie.

Pour ce budget, il est proposé :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 5 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants et,
- de transférer un crédit de paiement de 2024 en 2023 de 5 000 €.

Signalétique

Il est rappelé que cette rubrique concerne la mise en place de signalétique dans l'ensemble des bâtiments de la collectivité.

Pour ce budget, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 14 928 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

II-TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

1- Bâtiments départementaux à caractère social

Bâtiment principal – allées Mortarieu et 28 rue de la banque à Montauban

Autorisation de programme 2022 : 500 000 €

La première phase de travaux de climatisation a été réalisée pour un montant de 88 772,47 € TTC (bâtiment des ressources et de la protection maternelle et infantile).

L'étude de maîtrise d'œuvre doit être lancée en 2023 après la réalisation de l'audit énergétique qui permettra de dimensionner les travaux à mener lors de la deuxième phase.

Réfection du parking à la maison des solidarités de Montech

L'autorisation de programme votée, lors du budget primitif de 2022, est ramenée à 80 000 € pour l'opération de réfection du parking à la maison des solidarités de Montech.

Ces travaux sont en cours de finition.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel

Gros travaux à l'abbaye de Belleperche

Dans le cadre de l'opération de restructuration votée en 2016 et dans la continuité des travaux des phases 1 et 2 de sauvegarde de l'abbaye de Belleperche, il convient de réaliser la phase 3.

Cette phase consiste en la restitution « à l'identique » de la charpente et de la couverture de l'aile sud du cloître en reprenant les mêmes appuis et les mêmes empochements.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en septembre 2022.

Le marché de travaux a été notifié pour un montant de 185 782,52 € TTC et l'opération va s'échelonner sur 7 mois.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2016 de 30 000 € et de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 133 651,92 € pour réaliser ces travaux.

Gros travaux à la médiathèque départementale

Autorisation de programme 2016 : 1 212 999,52 €

Les travaux de réfection des toitures du site, le remplacement des portes sectionnelles des garages et la transformation de l'ancien logement de fonction pour l'extension des bureaux ont été réalisés.

Les travaux suivants restent à réaliser :

- remplacement des menuiseries extérieures : un marché de travaux a été notifié en février 2022 pour un montant de 294 642,00 € TTC. Cependant, l'entreprise est en redressement judiciaire. Un administrateur judiciaire a été nommé et, dans l'attente de sa décision quant à la poursuite de cette opération, ce chantier est suspendu.

- réfection de l'électricité et de l'isolation thermique des murs intérieurs : l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les diagnostics et les avants projets. Le cahier des charges est en cours de rédaction. La constitution du dossier de consultation des entreprises sera conditionné par le remplacement des menuiseries extérieures.

3- Bâtiments administratifs départementaux

Hôtel du Département - travaux de rénovation du chauffage/climatisation

Cette opération votée en 2019 est terminée et l'autorisation de programme est ramenée à 884 205,61 €.

Restructuration de la maison du Tordre

Autorisation de programme 2021 : 80 000 €

La maison située au Sud-Ouest du lac du Tordre doit être réhabilitée en une « maison de la nature », permettant d'accueillir du public.

La première phase de travaux de réfection de la toiture a été réalisée pour un montant de 34 764,05 € TTC.

Pour la deuxième phase, les besoins sont en cours de définition (menuiseries, électricité, aménagements intérieurs...).

Il est proposé de transférer un crédit de paiement de 2024 en 2023 de 20 000 € pour réaliser les premiers travaux.

Hôtel du Département - travaux audio/vidéo/sonorisation

Autorisation de programme 2022 : 800 000 €

Ces travaux devraient être terminés fin juin 2023.

Centre universitaire à Montauban

Restructuration du centre universitaire

L'opération de restructuration du centre universitaire est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la société d'économie mixte ARAC en juillet 2016.

Les travaux dans les bâtiments se sont achevés au cours de l'été 2022.

L'aménagement du parvis programmé dans cette opération, qui avait été ajourné pour les travaux de façades, a été reprogrammé pour une fin de travaux à l'été 2023.

Un coût supplémentaire pour les travaux de terrassement est à prévoir.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2015 de 250 000 € et de ratifier un crédit de paiement correspondant.

Réfection des façades du centre universitaire

Comme indiqué, une autorisation de programme de 1 500 000 € a été votée, lors du budget primitif de 2022, pour la rénovation des façades et l'extension du restaurant universitaire avec des crédits de paiement correspondants répartis sur trois exercices à savoir 250 000 € en 2022, 850 000 € en 2023 et 400 000 € en 2024.

Un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la société d'économie mixte ARAC.

Les travaux ont démarré en 2023.

Au budget primitif, 2023 une nouvelle répartition des crédits de paiement a été validée avec 300 000 € au titre de l'exercice 2023 et 950 000 € en 2024.

Il est proposé donc de ratifier un crédit de paiement de 250 000 € en 2023 pour la continuité de cette opération ce qui portera les crédits de paiement de l'exercice 2024 à 700 000 €.

4- Travaux dans les gendarmeries

L'ancien programme est en voie d'achèvement, notamment pour les travaux de réfection de menuiseries sur certains sites ainsi que sur les extérieurs.

Il est proposé de ratifier en 2023, un crédit de paiement à hauteur de 418 126,79 € pour terminer les travaux dans les bâtiments.

Rénovation de l'ancienne gendarmerie avenue Gambetta à Montauban

La réflexion sur le devenir de l'ancienne gendarmerie Gambetta à Montauban est en cours.

À ce jour, des travaux préparatoires de démolition et de changement de menuiseries sont prévus pour un montant de 117 828,07 € TTC.

B) Avancement des nouveaux travaux structurants - 2023

1- Bâtiments administratifs départementaux

Création de locaux pour les jardiniers à l'Hôtel du Département

Autorisation de programme 2023 : 200 000 €

Le projet d'installation de locaux pour les jardiniers du Département a été complété par l'ajout de locaux de stockage pour le château ainsi que l'aménagement des extérieurs (sécurisation de la partie haute de la tour de l'ascenseur, habillage de la zone de stockage des conteneurs à déchets...) dans son environnement proche.

Un coût supplémentaire est donc à prévoir pour réaliser cette opération.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 350 000 € et de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 400 000 €.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel

Diagnostic archéologique abbaye de Belleperche

À l'occasion de la session du 27 janvier 2014, l'Assemblée départementale avait voté le recours à un programmiste, chargé de concrétiser un projet global d'aménagement. Une étude a été réalisée, prenant en compte un projet scientifique et culturel et détaillant les attentes en termes de restauration, de fonctionnalités, de déploiement du musée, de valorisation des extérieurs par la mise en valeur des zones archéologiques et généralement de tous les besoins fonctionnels.

L'étude n'a fait l'objet d'aucune validation et seuls les « travaux d'urgence » ponctuels ont été réalisés.

Afin de relancer le projet d'aménagement de l'abbaye de Belleperche, la réalisation d'une étude archéologique globale (bilan documentaire, archéologique du bâti, ...) et d'un diagnostic sanitaire du bâtiment est un préalable incontournable.

En effet, ces études permettront au programmiste d'intégrer dans le projet les mises en valeur des vestiges archéologiques, de révéler l'ensemble monastique et surtout, d'estimer financièrement au plus près le nouveau projet.

Une nouvelle autorisation de programme doit donc être votée, lors de cette session, pour un montant de 50 000 € pour réaliser un diagnostic archéologique sur le site de l'Abbaye de Belleperche.

Il est proposé de créer une autorisation de programme 2023 de 50 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

III – FRAIS D'ETUDES

A) Bâtiments départementaux à caractère social

Etudes de faisabilité et programmation sur les maisons des solidarités de Moissac et Valence d'Agen

Autorisation de programme 2023 : 60 000 €

Cette autorisation de programme a été votée afin de réaliser des études de faisabilité sur les maisons des solidarités de Moissac et de Valence d'Agen.

Il est proposé de transférer un crédit de paiement de 2024 en 2023 de 20 000 € pour ces deux opérations.

Comme annoncé à l'occasion de la réunion consacrée au vote du budget primitif 2022, les périmètres d'intervention des maisons des solidarités ont connu au cours de ces dernières années, une grande évolution due à la croissance démographique de certains cantons, entraînant en parallèle une augmentation des actions sociales.

Les locaux actuels ne sont plus adaptés aux besoins (manque de bureaux et de surfaces). De plus, ceux-ci nécessitent des améliorations afin de prendre en compte les nouvelles normes réglementaires et thermiques.

La direction de l'immobilier, en lien avec les services du pôle des solidarités humaines réalise un diagnostic sur l'ensemble des sites.

B) Bâtiments départementaux à caractère culturel

Restructuration des archives départementales

Autorisation de programme 2022 : 100 000 €

L'autorisation de programme a été votée afin de réaliser un audit et une redéfinition des besoins des archives départementales.

Le programmiste a été notifié le 14 février 2023.

Les études de diagnostic et de programmation sont en cours pour une présentation des différents scénarii, au cours du premier semestre 2023.

Il est proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 25 000 € et de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 45 000 € pour ces études.

Restructuration de l'abbaye de Belleperche

Comme dit précédemment, l'Assemblée départementale a approuvé, à l'occasion du vote de la décision modificative du 30 novembre 2015, le projet scientifique et culturel du musée des arts de la table.

Une étude de programmation fonctionnelle, technique et financière a été réalisée en 2015 afin de disposer de plusieurs scénarii chiffrés et de phasages éventuels de réalisation. Mais, il n'y a pas eu d'issue favorable.

Le diagnostic préalable rendu a cependant fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux d'urgence sanitaires afin de sauvegarder le patrimoine existant. Ces travaux sont aujourd'hui en cours d'achèvement (phase 3 de restitution de la charpente et de la couverture de l'aile sud du cloître).

Une autorisation de programme de 50 000 € a donc été votée, lors du budget primitif 2023 pour relancer cette étude et afin de redonner à l'abbaye de Belleperche et à son musée des arts de la table, un attrait culturel et touristique dans notre département et notre région.

Ces études seront lancées dès que le diagnostic archéologique sera réalisé.

C) Subdivisions départementales et leurs antennes

Études diverses pour les subdivisions et les antennes

Autorisation de programme 2022 : 46 000 €

L'autorisation de programme a été votée pour réaliser les études dans les bâtiments suivants :

Subdivision de Castelsarrasin : travaux de mise aux normes des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, de l'aire de lavage, du bac à sel.

Une requalification de ce site s'impose avec la création de nouveaux garages et de locaux de stockage.

Antenne de Beaumont-de-Lomagne : autorisation administrative de l'appentis, construit par les agents de la direction de l'aménagement et de la voirie.

Il est proposé de ratifier un crédit de paiement de 40 000 € en 2023 pour réaliser ces deux opérations.

Étude pour la restructuration du centre technique départemental - site d'unité d'exploitation des travaux en régie

Autorisation de programme 2023 : 20 000 €

Le Département est propriétaire du « gymnase du Mas » situé 25 rue du Docteur Labat à Montauban, sur le site du centre technique départemental dont la superficie de 600 m² permettrait de stocker du matériel, des engins ainsi que du mobilier.

Cependant, il convient de changer sa destination et de faire des modifications sur sa structure et son enveloppe afin de respecter la règlement de sécurité relatif aux établissements recevant du public, et notamment la prise en compte de l'école Léo Ferré, située dans l'environnement proche du site.

L'étude de faisabilité et de recensement des besoins à intégrer à ce bâtiment est en cours. À l'issue de cette étude, un programme de travaux sera présenté à l'Assemblée départementale.

Études en vue de l'extension de l'antenne de Valence d'Agen

Autorisation de programme 2023 : 30 000 €

Le Département a la possibilité d'acheter un terrain attenant à cette antenne. Cela permettrait de réaliser, d'une part, l'agrandissement nécessaire et, d'autre part, de prévoir une nouvelle sortie plus sécurisée pour les engins en créant un sens unique de circulation.

Les études de faisabilité en vue de l'extension de cette antenne sont en cours.

D) Autres Bâtiments administratifs départementaux

Hôtel du Département : sonorisation de la salle du conseil et de réunions

Les frais d'études seront soldés en même temps que le marché de travaux correspondant.

Hôtel du Département : restructuration du parvis et du château

Autorisation de programme 2022 : 100 000 €

Cette autorisation de programme a été votée pour lancer les études de rénovation du parvis et les études de rénovation du château Montauriol.

La mission de programmation a été notifiée le 16 février 2023 et le recueil des besoins est en cours.

Il est proposé de ratifier un crédit de paiement de 31 258,84 € en 2023 pour financer ces études.

E) Études thermiques pour les bâtiments départementaux

Afin de rentrer dans les objectifs de la transition énergétique, des études énergétiques vont être lancées pour certains bâtiments départementaux. Ces études (pré-diagnostic, audits énergétiques et études de faisabilité) aideront le Département à décider la programmation des travaux à mener permettant d'obtenir des économies d'énergie.

Des autorisations de programme ont été votées, lors du budget primitif 2023.

Un marché de prestations est en cours de rédaction pour les bâtiments suivants :

Maisons des solidarités

Autorisation de programme 2023 : 50 000 €

Cette autorisation de programme concerne le lancement des études dans 5 sites.

Il convient de prévoir un crédit complémentaire afin de mener ces études dans l'ensemble des maisons des solidarités.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 50 000 € et d'inscrire les crédits de paiement correspondants.

Espaces des Augustins

Autorisation de programme 2023 : 30 000 €

Il est proposé de ratifier un crédit de paiement de 30 000 € en 2023 pour réaliser les études.

Subdivisions et Antennes

Autorisation de programme 2023 : 10 000 €

Les crédits ont été inscrits lors du budget primitif 2023.

Hôtel du Département

Autorisation de programme 2023 : 50 000 €

Il est proposé de ratifier un crédit de paiement de 30 000 € en 2023 pour réaliser les études.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives) conformément aux tableaux ci-annexés ;

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives) ;
- Approuve les augmentations des autorisations de programme telles que détaillées supra ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-2046-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL